



Exprimez-vous :

Examen des lignes directrices environnementales pour l'assainissement des sites contaminés

En quête d'une nouvelle approche

En août 2023, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) consultera ses partenaires, les parties intéressées et le public pour obtenir leur opinion sur les mises à jour apportées aux lignes directrices environnementales préliminaires pour l'assainissement des sites contaminés.

L'ébauche de lignes directrices est conforme aux recommandations du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, de Santé Canada et des provinces et d'autres territoires canadiens, et aux orientations de l'Agence de protection environnementale des É.-U. (United States Environmental Protection Agency) et de l'Organisation mondiale de la santé.

Nous avons besoin de votre avis!

Aux Territoires du Nord-Ouest et ailleurs au Canada, les sites contaminés représentent un risque pour la santé humaine et l'environnement.

Les lignes directrices préliminaires illustrent l'élargissement du champ de responsabilité du GTNO suivant le transfert des responsabilités, notamment les méthodes actuelles d'assainissement des sites contaminés et la mise à jour des critères d'assainissement par rapport à certains paramètres.

Cette version préliminaire :

- reflète la compétence étendue du GTNO afin d'inclure toutes les terres publiques depuis le transfert des responsabilités;
- comprend l'ajout de critères d'assainissement pour la qualité des eaux souterraines, des eaux de surface et des sédiments (auparavant une responsabilité du gouvernement fédéral), y compris pour l'arsenic dans le sol des régions de Yellowknife et d'Inuvik;
- précise les fonctions et les responsabilités des principaux intervenants participant à l'évaluation, à l'assainissement ou à la gestion des sites contaminés;
- décrit les exigences d'emploi des professionnels qualifiés chargés de diriger ou de superviser le processus d'évaluation environnementale des sites, de la documentation et de la qualité du travail. Ces exigences incluent également le niveau approprié de connaissances et d'expérience nécessaire à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement d'un site contaminé;
- recense les obligations liées à la délivrance de permis des offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, de l'Office inuvialuit des eaux et de la Commission inuvialuite d'administration des terres;

- inclut des précisions concernant les lignes directrices sur l'assainissement des sites contaminés, y compris le signalement, l'évaluation du site, la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement ou d'un plan de gestion des risques, ainsi que la fermeture du site;
- comprend une nouvelle section sur le drainage rocheux acide et la lixiviation des métaux dans les carrières.

Le projet de lignes directrices est conforme aux recommandations du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, de Santé Canada et des provinces et autres territoires canadiens, et aux orientations de l'Agence de protection environnementale des É.-U. (United States Environmental Protection Agency) et de l'Organisation mondiale de la santé.

Processus d'échanges

Le ministère de l'Environnement et du Changement climatique du GTNO organise une période de soumission publique en ligne afin de recueillir des commentaires écrits sur les mises à jour apportées à l'ébauche des Lignes directrices environnementales pour l'assainissement des sites contaminés.

Prochaines étapes

Le GTNO acceptera les soumissions du public jusqu'au 31 août 2023.

Un Rapport sur ce que nous avons entendu, qui sera publié à la fin de 2023, résumera les commentaires reçus par le GTNO pendant les échanges avec le public.

Le GTNO utilisera les commentaires pour effectuer une révision finale du projet de lignes directrices environnementales pour l'assainissement des sites contaminés.